

Bruxelles, le 3 octobre 2025
(OR. en)

13260/25

LIMITE

ECOFIN 1247

ENV 894

CLIMA 371

FIN 1118

ECB

EIB

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Financement de l'action climatique – Projet de conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique

PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE 2025
SUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE L'ACTION CLIMATIQUE

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. PREND ACTE AVEC UNE VIVE INQUIÉTUDE des conclusions du bulletin 2025 sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale, publié par l'Organisation météorologique mondiale, qui établissent que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, la température moyenne à la surface du globe ayant été supérieure de $1,55\text{ °C} \pm 0,13\text{ °C}$ au niveau de référence de la période 1850-1900, et ATTIRE L'ATTENTION sur le sondage Eurobaromètre 2025, selon lequel 85 % des Européens voient dans le changement climatique une grande source d'inquiétude;
2. RÉAFFIRME l'attachement de l'Union européenne à l'objectif de température à long terme de $1,5\text{ °C}$ fixé par l'accord de Paris; SE DÉCLARE préoccupé par les coûts considérables et croissants associés à l'inaction mondiale face au changement climatique; SOULIGNE, dans ce contexte, qu'il est urgent de déployer des efforts soutenus au niveau national, et que l'action multilatérale et la coopération internationale sont indispensables pour faire face à la crise climatique mondiale tout en ouvrant de réelles perspectives économiques et en favorisant une croissance durable; INVITE toutes les parties à présenter, d'ici à la COP 30, des contributions déterminées au niveau national comprenant des objectifs ambitieux de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie, couvrant l'ensemble des gaz à effet de serre, des secteurs et des catégories et alignées sur l'objectif de température à long terme de $1,5\text{ °C}$, les résultats du premier bilan mondial et les meilleures données scientifiques disponibles;
3. INSISTE sur le fait que le financement de l'action climatique demeure indispensable dans le contexte d'une action climatique renforcée aux niveaux national et multilatéral et SOULIGNE qu'il importe de garantir sa capacité à produire, de manière efficiente et avec un bon rapport coût/efficacité, des résultats et des effets sur le terrain, par une action climatique constructive et une mise en œuvre transparente et inclusive; RAPPELLE le succès obtenu au regard de l'objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an de financement de la lutte contre le changement climatique en faveur des pays en développement et la contribution importante de l'UE et de ses États membres à cet égard; RÉAFFIRME leur volonté de voir se poursuivre la réalisation de cet objectif à l'horizon 2025 et INVITE les pays tiers à contribuer eux aussi à l'objectif collectif;

4. RÉAFFIRME la détermination de l'UE et de ses États membres à répondre à la demande pressante consistant à doubler, d'ici 2025, par rapport aux niveaux de 2019, la fourniture et la mobilisation collectifs de financements en faveur de l'adaptation au changement climatique fournis par les pays développés aux pays en développement, et EST CONSCIENT du fait que la contribution respective des pays développés a atteint 32,4 milliards de dollars en 2022; APPELLE à renforcer encore les synergies entre les programmes concernant le financement de l'action climatique, la biodiversité et la gestion durable des terres;
5. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la décision relative au nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, adoptée lors de la 6^e conférence des parties agissant comme réunion des parties à l'accord de Paris (CMA 6); RAPPELLE la décision fixant un objectif d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035 aux fins de l'action climatique des pays en développement parties provenant de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources de financement nouvelles, dans le cadre d'une action significative et ambitieuse en matière d'atténuation et d'adaptation, et d'une mise en œuvre transparente; SOULIGNE que, étant entendu que les pays développés montreront la voie, la décision relative au nouvel objectif chiffré collectif prévoit un élargissement du groupe des contributeurs à l'objectif de 300 milliards de dollars; EST CONSCIENT de la contribution apportée par les pays en développement parties sur une base volontaire et de l'intention volontaire des parties de comptabiliser tous les décaissements liés à l'action climatique provenant de banques multilatérales de développement (BMD) et tous les fonds liés à l'action climatique mobilisés par celles-ci en vue de la réalisation de l'objectif, et INVITE tous les acteurs en mesure de le faire à intensifier leurs efforts visant à accroître le financement de l'action climatique et à contribuer au nouvel objectif chiffré collectif, en fonction de l'évolution des responsabilités et des capacités; RELÈVE AVEC SATISFACTION que la décision relative au nouvel objectif chiffré collectif fournit un cadre propice à une nouvelle approche globale visant à renforcer les efforts déployés au niveau mondial en matière de financement de l'action climatique;

6. MET EN EXERGUE l'action résolue menée par l'UE aux échelles nationale et internationale, allant de l'élaboration des politiques aux investissements, lui permettant de contribuer aux solutions et financements mondiaux visant à lutter contre les effets du changement climatique; RAPPELLE que l'UE et ses États membres sont, avec la Banque européenne d'investissement (BEI), les principaux bailleurs de fonds publics internationaux consacrés à l'action climatique, lesquels comprennent une majorité de financements à des conditions favorables et de financements mixtes; ESTIME que le financement public international de l'action climatique, y compris le financement à des conditions très favorables, demeure essentiel pour soutenir les pays et communautés vulnérables, en particulier ceux dont la capacité d'adaptation est limitée et qui sont touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID); EST CONSCIENT du rôle important que jouent à cet égard les fonds verticaux pour le climat et l'environnement et RAPPELLE la décision prise dans le cadre du nouvel objectif chiffré collectif de s'employer à tripler, au moins, les décaissements annuels provenant des fonds multilatéraux pour le climat par rapport aux niveaux de 2022 d'ici à 2030;
7. SOULIGNE qu'entre 2019 et 2023, l'UE et ses États membres ont augmenté de 75 % leur contribution financière internationale à l'adaptation des pays en développement, tandis que le montant alloué par la BEI à l'adaptation des pays en développement a quadruplé depuis 2022, pour atteindre, en 2024, 31 % des financements de l'institution alloués à la durabilité climatique et environnementale au-delà de l'UE; RÉAFFIRME que l'UE reste déterminée à appuyer et à accélérer les efforts collectifs déployés en faveur des mesures d'adaptation, en particulier en vue de soutenir l'adaptation des pays vulnérables aux effets du changement climatique, y compris en répondant aux besoins et aux priorités définis par nos pays partenaires en développement dans le cadre des dialogues avec les donateurs;
8. SE FÉLICITE des avancées significatives qui sont réalisées dans le cadre des travaux menés au titre du fonds pour les pertes et préjudices, y compris l'élaboration des modalités de mise en œuvre de la Barbade et l'allocation de 250 millions de dollars pour sa phase de démarrage en 2025/2026, avec un seuil minimum d'allocation de 50 % pour les PEID et les PMA; RELÈVE que l'UE et ses États membres se sont engagés à fournir des ressources financières à hauteur de 68 % environ du total des engagements du fonds à ce jour;

9. SALUE la décision relative au nouvel objectif chiffré collectif demandant à tous les acteurs de collaborer pour faire en sorte que les fonds provenant de toutes les sources publiques et privées octroyés aux pays en développement parties pour l'action climatique puissent atteindre au moins 1 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035, et, à cet égard, PREND ACTE des efforts déployés par les présidences de la COP 29 et de la COP 30 à l'appui de la "feuille de route de Bakou à Belém vers les 1 300 milliards"; ATTEND AVEC INTÉRÊT de dialoguer avec tous les acteurs afin de recenser les actions et mesures susceptibles de contribuer à débloquer le financement de 1 300 milliards de dollars, en vue notamment de mobiliser des financements privés supplémentaires à l'intention des pays en développement; DEMANDE que de telles actions et mesures débloquent de nouvelles sources de financement de l'action climatique, facilitent la mobilisation des ressources nationales et suppriment les obstacles entravant l'accès au financement de l'action climatique, tout en tenant compte des différentes capacités des pays en matière d'absorption et de mise en œuvre;
10. ATTEND AVEC INTÉRÊT que la feuille de route de Bakou à Belém rende compte de la nécessité urgente de débloquer des capitaux privés nettement plus importants en faveur de l'action climatique ainsi que du potentiel de transformation en la matière et qu'elle contribue à l'accélération des investissements nécessaires à la transition écologique de toutes les économies; SOULIGNE qu'attirer des investissements privés nécessite de mettre en place des environnements propices à tous les niveaux, d'intégrer les considérations climatiques aux politiques et instruments macroéconomiques, budgétaires et financiers et de favoriser l'interopérabilité des systèmes financiers nationaux et internationaux. Cela pourrait passer, entre autres, par une tarification du carbone, des réformes des subventions aux énergies fossiles, des réglementations financières, la publication d'informations financières comparables et fiables en lien avec le climat, des investissements publics, des procédures de passation de marchés durables et l'élaboration de plans nationaux crédibles et ambitieux en matière de climat s'appuyant sur des stratégies d'investissement solides et sur des plans de mise en œuvre présentant un bon rapport coût/efficacité; SOULIGNE qu'il importe de gérer tant les risques de transition que les risques physiques pour maintenir la stabilité du système financier, y compris en prenant davantage en considération l'intégration des risques climatiques aux cadres prudentiels, à mesure que les pays s'orientent vers le "zéro émission nette"; ATTEND AVEC INTÉRÊT la prise en compte de ces éléments dans la feuille de route;

11. SE FÉLICITE des efforts déployés à l'échelle mondiale pour développer et renforcer les facteurs favorisant le financement de l'action climatique, dans le cadre, entre autres, des travaux du G20, de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique et d'autres initiatives; PREND ACTE des travaux entrepris par le cercle des ministres des finances de la COP 30, ainsi que des priorités fixées et des résultats attendus dans ce cadre; SOULIGNE qu'il importe que les BMD, les banques nationales de développement, les institutions de financement du développement et les fonds multilatéraux pour le climat intensifient leur coopération pour renforcer l'architecture internationale en matière de financement de l'action climatique et accroître ainsi les effets et l'efficacité des fonds multilatéraux pour le climat ainsi que leur capacité à mobiliser les investissements privés, dans le droit fil du plan d'action sur la complémentarité et la cohérence, lancé lors de la COP 29, et des travaux du groupe de travail du G20 sur la finance durable;
12. INSISTE sur le fait que les financements publics, y compris les financements publics à des conditions favorables et les crédits à l'exportation, jouent un rôle de catalyseur dans le déblocage des capitaux privés; RAPPELLE l'approche stratégique de l'UE et ses États membres en matière de financements publics, qui consiste notamment à faire de certains instruments financiers, comme le Fonds européen pour le développement durable Plus, des plateformes catalysant les financements, à faire progresser les travaux relatifs à l'initiative "Obligations vertes mondiales" pour mettre en commun les ressources publiques et les capitaux privés et développer les marchés des obligations vertes dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et à participer à la stratégie "Global Gateway" de l'UE, qui propose divers instruments de partage des risques d'un montant maximal de 40 milliards d'euros pour stimuler les investissements de grande envergure dans les pays partenaires, dans le cadre d'une approche "Équipe Europe";
13. SOULIGNE que, pour augmenter encore le financement de l'action climatique, il est nécessaire de continuer à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques et à réformer l'architecture financière, au sein de chaque pays et au niveau international; INVITE l'ensemble des acteurs – y compris les autorités centrales et locales, les institutions financières internationales, les banques nationales de développement, les organismes philanthropiques et les investisseurs privés et institutionnels – à œuvrer conjointement à la réalisation de cet objectif, conformément à leurs mandats; SE FÉLICITE des travaux accomplis dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh, lesquels ont permis une meilleure compréhension de l'article 2, paragraphe 1, point c), de l'accord de Paris, et de ses liens avec l'article 9, et ATTEND AVEC INTÉRÊT que, lors de la CMA 7, les parties adhèrent à l'interprétation émergente de ses principaux éléments et décident d'une voie concrète à suivre concernant l'article 2, paragraphe 1, point c);

14. ATTIRE L'ATTENTION sur le rôle crucial que jouent les BMD et les autres institutions financières internationales pour ce qui est d'augmenter le financement de l'action climatique provenant de toutes les sources et d'honorer leurs engagements respectifs et INVITE toutes les parties prenantes à soutenir le renforcement nécessaire des BMD pour que celles-ci produisent des résultats à grande échelle et s'alignent sur les objectifs de l'accord de Paris en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'action climatique mondiale; SOUTIENT résolument leur réforme en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du G20 pour des BMD meilleures, plus grandes et plus efficaces. Cela aidera les pays à atteindre plus efficacement les objectifs de développement durable et à mieux catalyser les investissements en réduisant les risques associés aux projets, en proposant des solutions de financement mixte, des financements en monnaie locale et des solutions d'opérations de couverture de change, en rendant leurs données sur le risque de crédit plus transparentes et en renforçant les prêts à des conditions favorables, ce qui permettra de débloquer des investissements privés à grande échelle tout en préservant la stabilité financière des BMD à long terme et la solidité de leurs notations de crédit; INVITE À NOUVEAU les BMD à supprimer progressivement le financement lié aux combustibles fossiles dès que possible dans le cadre de leur alignement sur les objectifs de l'accord de Paris, et à présenter des rapports détaillés sur les efforts et les progrès réalisés à cet égard;
15. SOULIGNE la nécessité d'étudier plus avant les solutions innovantes visant à élargir les sources de financement de l'action climatique à des conditions favorables, en particulier pour ce qui a trait à l'adaptation, y compris au moyen d'instruments tels que la tarification du carbone et les prélèvements visant à mettre en œuvre l'action climatique, ainsi qu'en développant les incitations à la neutralité carbone; SE FÉLICITE des progrès substantiels réalisés par les parties au sein du cadre "zéro émission nette" de l'Organisation maritime internationale pour soutenir la transition du secteur maritime vers le transport maritime à faibles émissions, à travers l'innovation, le financement et la coopération internationale, et des possibilités associées en matière de mobilisation de sources de financement innovantes en faveur de l'action climatique; PREND ACTE des travaux du groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale visant à recenser et à développer des sources de financement innovantes pour contribuer à relever les défis sociaux et climatiques, en particulier dans les pays les plus vulnérables; PREND NOTE des résultats de la conférence internationale sur le financement du développement, organisée à Séville en 2025 par l'ONU, notamment en ce qui concerne des instruments innovants tels que les obligations vertes, le financement préétabli contre les catastrophes et les instruments d'emprunt liés au climat;

16. DEMANDE à la Commission européenne de fournir un aperçu des flux internationaux de financement de l'action climatique en provenance de l'UE pour l'année 2024, y compris de ses États membres et de la Banque européenne d'investissement, en vue de son approbation par le Conseil en amont de la COP 30, la 30^e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
-